

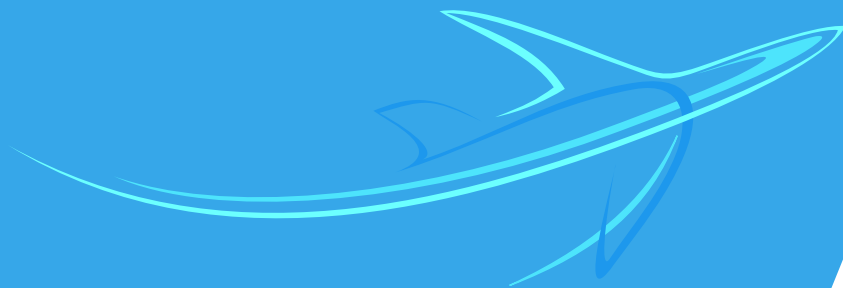


La référence aéronautique

ICNA

Ingénieur du Contrôle de la Navigation Aérienne

2019



DEVENIR Ingénieur du Contrôle de la Navigation Aérienne

Assurer la sécurité et la régulation du trafic aérien : c'est le métier d'Ingénieur du Contrôle de la Navigation Aérienne. Le métier exige avant tout un sens aigu des responsabilités. L'ENAC forme à Toulouse les futurs ICNA. Ils bénéficient d'une formation de Management et Contrôle du Trafic Aérien qui confère le grade de Master. Pour les élèves ICNA, cette formation est rémunérée et un emploi assuré dès l'obtention du diplôme de l'ENAC au sein de la Direction Générale de l'Aviation Civile. Le concours ICNA est un concours propre à l'ENAC et propre à cette formation.

ICNA : une position-clé

Le métier

Assurer la sécurité et la fluidité du trafic aérien : telle est la mission de l'Ingénieur du Contrôle de la Navigation Aérienne. Un enjeu capital qui exige de lui un esprit d'analyse et de décision très aiguisé !

Plus d'informations sur www.enac.fr

Dates des concours

Épreuves écrites

10, 11 12 avril 2019.

Épreuves Orales

Les épreuves orales se déroulent en une journée entre le 3,4,5,6,7 juin 2019.

Nombre de places offertes

Nombre de places 2017 : 86 postes au total dont 26 reports de poste.

Nombre de places 2018 : 66 postes ouverts initialement + 20 reports de poste soit au total 86 postes.

Lieux des épreuves

Les épreuves écrites sont en principe organisées dans chacune des villes suivantes :

Ajaccio, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours et DOM-TOM. L'ouverture d'un centre de concours est toutefois conditionnée par un nombre d'inscrits suffisant. Toutes les épreuves orales se déroulent en une journée à l'ENAC, à Toulouse.

Condition d'admission

Le recrutement des élèves Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne s'effectue par la voie d'un seul concours. Pour être admis à concourir, vous devez* :

- Être ressortissant de la Communauté Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen,
- Justifier d'une 2^{ème} année de classes préparatoires scientifiques (ou 2^{ème} année de classes préparatoires intégrées), ou être titulaire (avant le 1^{er} novembre de l'année du concours) de l'un des diplômes suivants :

- L2 (120 crédits ECTS), DUT, BTS à caractère scientifique ou technologique ou justifier au 1^{er} novembre de l'année du concours d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau III relevant des domaines des mathématiques, des sciences et des formations techniques, ou d'une qualification ou d'une formation reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes, dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

- Être âgé de 26 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours,

NB : cette limite d'âge peut être reculée conformément aux dispositions légales de la fonction publique en vigueur.

- Être reconnu physiquement apte à l'emploi,
- Jouir de vos droits civiques,
- Ne pas avoir de mention portée au n°2 du casier judiciaire, incompatible avec l'exercice des fonctions,
- Être en situation régulière au regard de la loi n°97-1019 du 28/10/97 modifiée portant réforme du Service National (se renseigner auprès de la mairie de son domicile),
- Enfin, nul ne peut se présenter plus de trois fois au concours ICNA.

* Les justificatifs nécessaires seront à produire à l'issue de la visite d'aptitude médicale, lors de la constitution de votre dossier d'admission.

Aptitude Médicale

Être reconnu physiquement apte à l'emploi : une condition indispensable pour exercer le métier d'ingénieur du contrôle de la navigation aérienne.

IMPORTANT ! L'admission définitive reste subordonnée à la vérification de l'aptitude physique par un médecin habilité.

Les conditions de cette aptitude :

Les candidats sont particulièrement invités à prendre connaissance de ces normes avant de s'inscrire au concours. Chaque année de nombreux candidats ayant passé avec succès les épreuves écrites et orales sont finalement éliminés pour cause d'inaptitude médicale. Par ailleurs, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'à intervalles réguliers, pendant la formation, puis en cours de carrière, les ICNA sont soumis à des examens médicaux dont les résultats peuvent les rendre inaptes à la fonction de contrôle.

Conditions et aptitudes médicales :

Voir arrêté du 16 mai 2008 (JO du 8 juin 2008) relatif aux critères et conditions de délivrance des attestations d'aptitude médicale de classe 3.

Lien Internet : www.enac.fr

Rubrique «Formations/ICNA»

Les épreuves du concours

I - Épreuves d'Admissibilité

Épreuves écrites communes obligatoires :

Épreuves	Durée	Coef.	Note éliminatoire
Mathématiques ⁽¹⁾	4 h	2	< 5
Physique ⁽¹⁾	4 h	2	< 5
Français	4 h	2	< 5
Anglais ⁽¹⁾	2 h	3	< 8

Épreuves écrites obligatoires à option

une épreuve à votre choix

Épreuves	Durée	Coef.	Note éliminatoire
Soit Mathématiques ⁽¹⁾	4 h	3	< 5
Soit Physique ⁽¹⁾	4 h	3	< 5
Soit Sciences Industrielles pour l'ingénieur ⁽¹⁾	4 h	3	< 5

Épreuves écrites facultatives

une épreuve à votre choix

Épreuves	Durée	Pas de Coef.
Soit Connaissances Aéronautiques (C.A.) ⁽¹⁾	1 h	Bonus
Soit Informatique ⁽¹⁾	1 h	Bonus
Soit 2 ^{ème} langue vivante (allemand, espagnol, italien)	1 h	Bonus

Le bonus correspond au nombre de points au-dessus de 10.

(1) Épreuves sous forme de questionnaires à choix multiple.

Seuls les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites sont convoqués aux épreuves orales.

II - Épreuves d'Admission

Épreuves orales obligatoires :

Épreuves	Durée	Coef.	Note éliminatoire
Mathématiques	30 mn	2	< 5
Physique	30 mn	2	< 5
Entretien avec le jury	40 mn	2	< 8
Anglais	15 mn	2	< 12

Admission

Les admis ne pourront figurer que parmi les candidats ayant obtenu un minimum de 200 points sur l'ensemble des épreuves écrites et orales.

III- Visite médicale d'aptitude

Elle est assurée par un centre d'expertise médicale du personnel navigant (C.E.M.P.N.) de Toulouse.

Tous les candidats déclarés admis téléchargeront sur leur espace privé leur convocation pour la visite médicale d'aptitude dans les jours qui suivent les résultats du concours.

Le programme des épreuves

Mathématiques

Épreuve commune : Programme en vigueur dans les classes préparatoires PCSI et PC. Épreuve obligatoire à option : Programme en vigueur dans les classes préparatoires MPSI et MP.

Oral : Programme de l'épreuve commune.

Physique

Épreuve commune : Programme de 1^{ère} année en vigueur dans les classes préparatoires MPSI et programme de 2^{ème} année. (cf annexe II de l'arrêté de programme du concours).

Épreuve obligatoire à option : Programme en vigueur dans les classes préparatoires PCSI et PC.

Oral : Programme de 1^{ère} année en vigueur dans les classes préparatoires MPSI et programme de 2^{ème} année (Cf annexe II de l'arrêté de programme du concours).

Français

Écrit : Rédaction d'un résumé et d'un commentaire à partir d'une citation de texte. Cette épreuve permet d'apprécier l'aptitude à exposer des idées d'une manière claire et logique, dans un français correct.

Conseils aux candidats pour l'épreuve orale d'anglais sur www.enac.fr

Rubrique «Formations/ICNA»

Entretien avec le jury

Oral : Entretien avec le jury est constitué de deux parties.

- Il a pour point de départ un résumé à partir d'un texte aéronautique de portée générale puis des questions portant sur ce texte qui doivent permettre d'apprécier les capacités de compréhension et d'expression orale du candidat.

- Il se poursuit par un échange visant à apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne.

Anglais

Écrit : Questions sur des sujets de la vie pratique ou de l'actualité générale. Cette épreuve a pour but de mesurer la connaissance du vocabulaire et des structures de la langue.

Oral : Il consiste en une conversation avec un examinateur à partir de l'écoute de 2 enregistrements traitant de sujets d'actualité générale.

Conseils aux candidats pour l'épreuve orale d'anglais sur www.enac.fr

Rubrique «Formations/ICNA»

Sciences Industrielles pour l'ingénieur (SII)

Épreuve obligatoire à option :

Programme en vigueur dans les classes préparatoires PCSI et PSI.

2^{ème} Langue (Épreuve facultative)

Elle doit permettre de juger de l'étendue du vocabulaire et des connaissances grammaticales du candidat ainsi que la facilité avec laquelle il peut traduire un texte. Cette épreuve peut comporter des questions, une version sur un sujet non technique, quelques lignes de thème ou la rédaction d'un court exposé.

Connaissances Aéronautiques

(Épreuve facultative)

Niveau du Brevet de pilote privé

Informatique (Épreuve facultative)

Programmes en vigueur dans les classes préparatoires scientifiques de 1^{ère} et 2^{nde} année.

Plus d'informations sur les épreuves du concours : cf arrêté de programme des épreuves sur www.enac.fr (Rubrique ENAC/Textes réglementaires/Formations).

Conseils aux candidats pour l'épreuve orale d'anglais sur www.enac.fr

Rubrique «Formations/ICNA»

Conditions de scolarité

Formation gratuite et rémunérée. La formation des ICNA se fait en 3 ans. Les élèves sont rémunérés dès leur entrée en formation. Rémunération mensuelle brute d'un élève ICNA (2017 à titre indicatif) :

- 1^{ère} année : environ 1 504,21€ Brut

- 2^{ème} année : environ 1 823,57€ Brut (avant affectation dans le centre DGAC)

- 3^{ème} année : environ 2 243,12€ Brut

En contrepartie, vous vous engagez à rester 7 ans dans la fonction publique à l'issue de votre formation. L'intégration des élèves ICNA à l'ENAC a lieu par promotion d'environ 32 élèves en fonction du rang de classement.

IMPORTANT

En fonction, de votre rang de classement au concours et de la capacité d'accueil des promotions à l'ENAC, quelques mois peuvent s'écouler entre la proclamation de l'admission et l'entrée en scolarité.

S'inscrire au concours ICNA

Inscription par internet uniquement :
<https://concours.enac.fr>

du lundi 3 décembre 2018
au jeudi 31 janvier 2019.
Aucune inscription ne sera acceptée
après le jeudi 31 janvier 2019 minuit.

Attention

Avant toute inscription, le candidat devra s'assurer d'une adresse mail valide pour toute la durée du concours.

Saisie et validation des données

Lors de l'inscription, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription et un mot de passe confidentiel **par concours** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin du concours. En cas de problème, appeler le :

+33(0)5 62 17 41 83 de **14 h 00 à 17 h 00** tous les jours ouvrables.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concours, et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission à l'ENAC.

Droits d'inscription

Attention : Le paiement des droits d'inscription se fera par le candidat lui-même (sans passer par les secrétariats de lycées).

Les droits d'inscription au concours ICNA sont de **142 €**.

Boursiers du gouvernement français : Gratuité.

La décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales est à déposer en ligne sur votre espace privé dans un délai de 7 jours à compter de la date d'inscription.

Mode de paiement

Paiement par carte bancaire (carte bancaire de paiement exclusivement) : les candidats devront indiquer le numéro de la carte, la date d'expiration (mois, année) et les chiffres du cryptogramme situés au dos de la carte. Si le paiement est accepté, votre inscription sera immédiatement validée.

Principales données du concours ICNA

Année 2017

Inscrits	574
Admissibles	122
Admis	86

Année 2018

Inscrits	614
Admissibles	200
Admis	86

Les résultats du concours

Par internet : <https://concours.enac.fr>
en saisissant votre numéro d'inscription et votre mot de passe.

Les annales du concours

Elles sont téléchargeables gratuitement sur le site : www.enac.fr
Rubrique «Formations /ICNA»

Pour en savoir plus

Vous obtiendrez tout renseignement complémentaire sur le concours ICNA :

- Sur le site internet de l'École : www.enac.fr (cliquer sur «Formations»)
- Par téléphone au +33(0)5 62 17 41 83
Département AViC de 14 h à 17 h
- Par mail : admission-ICNA@enac.fr

